



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE TENNIS DE TABLE
DE SAÔNE et LOIRE**

ETE 2013



DOSSIER ADMINISTRATIF 2013-2014

**Toutes les pièces administratives sont à retourner impérativement:
Avant le 7 Septembre 2013 + inscriptions D1 -D2
Les inscriptions D3-D4 peuvent être différées au 5 Octobre**

➤ QUESTIONNAIRE début de saison : à remplir correctement et distinctement

➤ 2- BORDEREAU Championnat phase 1 (voir serpent phase 1 joint):
Avec la cotisation siège et personnel (8€* nombre licences tradi)

Le nombre de licences tradis est celui enregistré au 12 Juin, merci de mettre à jour si vous en enregistrez d'autres avant le 1er juillet.

Avec les amendes non payées et les dettes éventuelles

Avec les impératifs de salles

NOTA: Le dossier contient le bordereau de tous les clubs pré-remplis, charge à vous de le compléter ou de le corriger si besoin

RE-NOTA: Vous trouverez ci-joint une documentation expliquant les modalités de passage de 6 joueurs à 4 joueurs ainsi que les attributions d'équipes compensatrices (que vous pouvez refuser).

➤ 3- Les candidatures organisations (voir calendrier, onglet occup 11-12) N'attendez pas le 7 Septembre – Le plus tôt possible !!!

Vous trouverez en annexe :

➤ Le calendrier 2013-2014

➤ Le PV de la réunion du comité directeur du 3 Juin 2013

➤ Les tarifs 2013-2014

➤ Le serpent du championnat par équipes 2013-2014

➤ Le contrat d'objectif licenciation 2012-2013

➤ Le règlement 2013-2014 du championnat par équipes

Attention aux modifications sur le brulage

Attention aux modifications sur les joueurs mutés (phase 2)

➤ Les modalités de passage de 6 joueurs à 4 joueurs ainsi que les attributions d'équipes compensatrices (que vous pouvez refuser).

ATTENTION: Une équipe compensatrice refusée au niveau Régional ne pourra être acceptée au niveau Départemental

➤ Le bordereau récapitulatif des inscriptions CHE et la cotisation siège et personnel dû par chaque club

➤ La liste des clubs et des cotisations sièges et personnels dû

Bonnes vacances à tous

Gérard SICH

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2013-2014

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

NOM PRESIDENT :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

Nom Secrétaire :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM Trésorier

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM Correspondant :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

ADRESSE DE LA SALLE :

N°Tel (si possible)

Nombre de tables dont dispose le CLUB :

**Pour la saison 2012-2013 les envois aux clubs se feront prioritairement par courrier électronique
C'est pourquoi nous vous invitons à nous fournir plusieurs adresses de responsables susceptibles
de recevoir ces messages**

NOM

Prénom

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

**BORDEREAU D'INSCRIPTION CHAMPIONNAT
PAR EQUIPES ET COTISATIONS 2013-2014**

NOM CLUB :

NOM Correspondant :

Adresse :

No Téléphone :

*Les droits d'inscription D1, D2, D3, D4 seront recouverts par moitié au début de chaque phase
Les sommes portées ci-dessous correspondent donc à 50% de l'engagement total 2012-2013*

DEPARTEMENTALE 1 : (7 journées)	1ère phase	<input type="text"/>	Equipes x	40.00 €	<input type="text"/> - €
DEPARTEMENTALE 2 : (7 journées)	1ère phase	<input type="text"/>	Equipes x	40.00 €	<input type="text"/> - €
DEPARTEMENTALE 3 : (5 journées)	1ère phase	<input type="text"/>	Equipes x	40.00 €	<input type="text"/>
DEPARTEMENTALE 4 : (5 journées)	1ère phase	<input type="text"/>	Equipes x	40.00 €	<input type="text"/> - €
<u>Cotisation siège et personnel</u> Base saison 2012-2013		<input type="text"/>	Sur licences tradit. 8€ x Nb licences tradi		<input type="text"/>
AMENDES 2012-2013 non perçues					<input type="text"/>
Dettes éventuelles 2012-2013					<input type="text"/>
Montant à déduire "Plan développement 2012-2013"					<input type="text"/> - €
TOTAL GENERAL					<input type="text"/> - €

IMPERATIFS DE SALLES :

RAPPEL :

Championnat	D1	1 poule de 8 équipes à 4 joueurs	COMPETITION Résevée aux licenciés traditionnels tous classements
Championnat	D2	3 poules de 8 équipes à 4 joueurs	
Championnat	D3	4 poules de 6 équipes à 4 joueurs	
Championnat	D4	X poules de 6 équipes à 4 joueurs	

Les inscriptions D1 - D2 ainsi que les droits ci-dessus sont à faire parvenir impérativement pour le 7 sept 2013

Les inscriptions D3-D4 ainsi que les droits ci-dessus sont à faire parvenir impérativement pour le 5 Octobre 2013

à CD 71 FFTT Pôle associatif Paul Langevin 2 rue Alphonse Daudet 71100 CHALON sur SAONE

ORGANISATIONS EPREUVES REGIONALES, NATIONALES ET DEPARTEMENTALES SAISON 2013 - 2014 APPELS à CANDIDATURES

DATES		EPREUVES	Nb TABLES nécessaire	CLUB candidat
29-sept-13	1er TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
29-sept-13	1er TOUR	TROPHEE FEMININ	8 Tables	
29-sept-13	1er TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
12-oct-13	1er TOUR Département	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 SENIORS - D1 JUNIORS	16 Tables	
13-oct-13	1er TOUR Département	CRITERIUM FEDERAL D2 JUNIORS et toutes autres catégories JEUNES	16 Tables	
03-nov-13	2ème TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
03-nov-13	2ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
16-nov-13	DEPART	VETERANS INDIVIDUELS	16 Tables	
07-déc-13	2ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 SENIORS - D1 JUNIORS	16 Tables	
08-déc-13	2ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL D2 JUNIORS et toutes autres catégories JEUNES	16 Tables	
04-janv-14	DEPART	COUPE NATIONALE VETERANS	8 Tables	
05-janv-14	3ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
11-janv-14	3ème TOUR DEPART	CRITERIUM FEDERAL TOUTES CATEGORIES	16 Tables	
12-janv-14	3ème TOUR REGION	CRITERIUM FEDERAL REGIONAL	32 Tables	
26-janv-14	4ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
26-janv-14	3ème TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
02-févr-14	DEPART	INTERCLUBS JEUNES	16 Tables	
15-févr-14	4ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 SENIORS - D1 JUNIORS	16 Tables	
16-févr-14		CRITERIUM FEDERAL D2 JUNIORS et toutes autres catégories JEUNES	16 Tables	
<u>15-févr-14</u> <u>16-févr-14</u>	<u>NATIONAL</u>	CRITERIUM FEDERAL NATIONALE 2 APPEL à CANDIDATURE ZONE via LIGUE	<u>20 Tables</u>	
08-mars-14	DEPART	FINALES PAR CLASSEMENTS	18 Tables	

09-mars-14	DEPART	+ TOURNOI DOUBLES (Samedi)	10 Tables	
23-mars-14	5ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
23-mars-14	4ème TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
06-avr-14	REGION	INTERCLUBS REGIONAUX	16 Tables	
04-mai-14	6ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
04-mai-14	5ème TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
<u>11-mai-14</u>	<u>REGION</u>	FINALES PAR CLASSEMENTS REGIONALES APPEL à CANDIDATURE LIGUE	<u>24 Tables</u>	
01-juin-14	DEPART	TITRES PAR EQUIPES D1 - D2 - D3 - D4	16 Tables	
24-mai-14	DEPART	TITRES INDIVIDUELS SAONE et LOIRE	18 Tables	
25-mai-14				
<u>14-juin-14</u>	<u>REGION</u>	TITRES BOURGOGNE APPEL à CANDIDATURE LIGUE	<u>24 Tables</u>	
<u>15-juin-14</u>				

CALENDRIER 2013 - 2014

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Phase 1		Phase 2	
J1 Départ. D1 et D2	21 septembre 2013	J1 Départ. D1-D2-D3-D4	18 janvier 2014
J1 Régional	22 septembre 2013	J1 Régional	19 janvier 2014
J2 Départ D1 et D2	5 octobre 2013	J2 Départ. D1-D2-D3-D4	8 février 2014
J2 Régional	6 octobre 2013	J2 Régional	9 février 2014
J3 Départ D1-D2-D3-D4	19 octobre 2013	J3 Départ. D1-D2-D3-D4	22 février 2014
J3 Régional	20 octobre 2013	J3 Régional	23 février 2014
J4 Départ D1-D2-D3-D4	9 novembre 2013	J4 Départ. D1-D2-D3-D4	15 mars 2014
J4 Régional	10 novembre 2013	J4 Régional	16 mars 2014
J5 Départ D1-D2-D3-D4	23 novembre 2013	J5 Départ. D1-D2-D3-D4	29 mars 2014
J5 Régional	24 novembre 2013	J5 Régional	30 mars 2014
J6 Départ D1-D2-D3-D4	30 novembre 2013	J6 Départ. D1-D2-D3-D4	11 avril 2014
J6 Régional	1 décembre 2013	J6 Régional	12 avril 2014
J7 Départ D1-D2-D3-D4	14 décembre 2013	J7 Départ. D1-D2-D3-D4	17 mai 2014
J7 Régional	15 décembre 2013	J7 Régional	18 mai 2014
		Titres départementaux 1er Juin 2014	

AUTRES COMPETITIONS

	Départemental	Régional
INTERCLUBS	2 février 2014	06 Avil 2014 (71)
VETERANS	16 novembre 2013	01 Février 2014 (58)
C. N. VETERANS	4 janvier 2014	02 Février 2014 (58)
Finales / classts	08-09 mars 2014	11/05/2014 (AO)
CORPOS		23 Mars 2014 (58)
Chall B. JEU		19 Avril 2014 (58)
TOP DETECTION ZONE	22-23 Mars 2014 en Lorraine	
INTERCOMITES JEUNES ZONE	?????? en Alsace	

ORGANISATIONS NATIONALES en SAONE ET LOIRE

CRITERIUM FEDERAL

1er Tour Départ 12-13 Octobre 2013 + Régional (21)
 2ème Tour Départ 07-08 décembre 2013 + Régional (58)
 3ème Tour Départ 11-12 janvier 2014 + Régional (71)
 4ème Tour Départ.15-16 Février 2014 + Régional (89)
 Titres individuels départementaux 24-25 mai 2014
 Titres individuels régionaux 14-15 juin 2014 (AO)

GRAND PRIX JEUNES

1ère Journée 29 Septembre 2013	4ème Journée 26 Janvier 2014
2ème Journée 03 Novembre 2013	5ème Journée 23 mars 2014
3ème Journée 05 Janvier 2014	6ème Journée 04 mai 2014

GRAND PRIX DETECTION

1ère Journée 29 Septembre 2013	4ème Journée 23 mars 2014
2ème Journée 03 Novembre 2013	6ème Journée 04 mai 2014
3ème Journée 26 Janvier 2014	
Top Reg Détec 5 Janvier 2014 (21)	

FORMATIONS RECYCLAGE ARB - JA1

Formation AR Samedi 26 Octobre 2013
 Recyclage JA1 1 Mars 2014
 Recyclage JA1 1 Mars 2014

ASSEMBLEE GENERALE A déterminer



COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE SAONE ET LOIRE



Membres présents : Michel DEGTIAR, Gérard SICH, Jean Pierre FONTAINE, François CLEMENCET, André SEGUIN, Denis VERNICHON, Jacques BRULE, Dominique DANTIGNY.
Invité: Yoann GUILLEMIN Animateur Technique Départemental (excusé)
Excusés: Gérard PALDOF, Sébastien PASQUET, Régis FREY.

Le Président du comité départemental ouvre la séance à 18 heures 30, il remercie les membres présents.

Adoption du PV du dernier Comité Directeur :

L'adoption a été voté à l'unanimité des membres présents.

Infos Ligue et divers

Gérard SICH, Président de la ligue a reçu à Dijon Christian PALIERNE, Président de la FFTT et Pascal BERREST le nouveau DTN, venus pour signer la convention tri-annuelle de la Ligue de Bourgogne au Conseil Régional .

Au cours du Comité Directeur de la ligue du 31/05/2013, le règlement du championnat régional a été soumis aux votes et adopté avec les options suivantes :

- Rencontre à 18 points, sans arrêt au score acquis.
- Pas d'arrêt au score acquis.
- En ce qui concerne les 3 divisions, l'arbitrage sera à la charge du club recevant.
- Augmentation de quatre euros du prix de toutes les licences, cette augmentation de quatre euros se répartira à part égale entre la ligue et le CD71.
- Amendes, les tarifs ont été revus dont certains à la baisse.

Subventions CNDS

Michel DEGTIAR a rencontré la commission d'attribution (DDCS et CDOS) et a obtenu des observations positives sur la majorité des dossiers présentés.

Pour info :

- Huit clubs ont fait la demande en tête de réseau (315.00 € par club).
- Sept clubs toucheront en rapport aux dossiers présentés.
- Trois clubs n'ont rien demandé.
- Le Comité Départemental touchera 1500€ pour l'achat du Mini-bus.

Subventions écoles de sports du Conseil Général.

Un rappel sera fait aux clubs afin qu'ils produisent un dossier pouvant déboucher sur une subvention de 550.00 € alloués par le Conseil Général.

Le dossier (par année civile) est à demander auprès du Conseil Général.

Epreuves à venir :

- Championnats de France Benjamins et Cadets qui se dérouleront les 7-8 et 9 Juin 2013 au CREUSOT.
- Inter-comités zone 5 qui se dérouleront au CREUSOT les 29 et 30 Juin 2013.

AG du CD71

Il devient de plus en plus difficile techniquement de présenter des comptes arrêtés au 1er juin aux AG tenues habituellement dans la 2ème quinzaine de juin.

Afin de remédier à cela, on s'acheminera pour les saisons suivantes à programmer les AG en septembre, et peut-être décaler l'arrêt des comptes au 30 juin (ce qui collerait plus à la réalité de nos saisons sportives) Ce dernier point sera à entériner par l'AG du 27/09/2013.

Le calendrier 2013-2014

Après étude et discussions le calendrier départemental est adopté à l'unanimité.

Développement :

Point des licences :

En traditionnelle en Saône et Loire on est à moins 14, mais toujours en tête par rapport aux autres Comités de Bourgogne.

Département	Nb licence tradi.	Evolution
21	761	-17
58	670	+3
71	803	-14
89	552	-34

Point financier :

La subvention de 3600€ du Conseil Général a été versée.

Position des comptes au 3/06/2013 :

Compte courant : 4 400€

Livret épargne : 52 452€

Compte à terme : 2 284€

Tarifs saison 2013-2014

Suite au passage du championnat à 4 joueurs, le tarif des inscriptions d'équipes en D1-D2-D3 et D4 est modifié par rapport à la saison 2012-2013. Il est porté à 80.00 € au lieu de 115.00 €.

Les autres tarifs resteront inchangés.

Règlement du Championnat par équipes départemental 2013-2014.

Options soumises aux votes des membres du CD71:

Rencontres en 14 points ou 18 points:

Vote des membres du CD, rencontres en 18 points adopté (9 voix pour et une voix contre).

Arrêt ou pas au score acquis: Pas d'arrêt au score acquis (unanimité des membres présents)

Arbitrage: L'arbitrage sera partagé (unanimité des membres présents).

Autres décisions:

Suite à un débat concernant la date du 1er tour du championnat D1-D2 en septembre (poules de 8 équipes) et D3-D4 en octobre (poules de 6 équipes) il est décidé le passage en poules de 8 équipes en 2ème phase 2013-2014 pour les D3-D4. (Décision prise à l'unanimité des membres présents)

En 2014-2015 les D3-D4 seront en poules de 8 équipes (sauf impossibilité en D4) et commenceront la compétition en même temps que la D1 et la D2. (Décision prise à l'unanimité des membres présents)

D4 suite aux différents forfaits de la D5 sur la saison écoulée, il a été décidé (vote : 9 voix pour 1 voix contre), qu'une équipe aura le droit de jouer à trois joueurs uniquement une fois par phase sans être considérée "forfait" mais avec application d'une amende de 20€ .

Equipes compensatrices :

Gérard SICH fera suivre un tableau explicatif concernant les éventuelles équipes compensatrices suite à la nouvelle formule des équipes à quatre joueurs.

Horaire des rencontres:

Après concertation concernant l'horaire de début des rencontres de championnat par équipes, (des demandes avaient été faites auprès de Michel pour modifier l'horaire), il a été décidé de conserver l'horaire initiale soit 18h00. Pour les clubs comme OUROUX avec accord des deux clubs le début de la rencontre pourra être avancé.

Amendes en D5:

Suite aux nombreux forfaits enregistrés, un débat a lieu sur le bien fondé de maintenir les amendes réglementaires liées aux forfaits, il a été décidé de laisser les amendes qui en découlent et se tenir au règlement.

Grand prix jeunes :

Tarifification:

Il a été décidé de tarifier cette compétition au tour et non à l'année, soit 5€ par tour, payable en fin de chaque phase, afin de promouvoir cette compétition.

Sportif:

Afin de rééquilibrer cette compétition le nombre de tableaux ainsi que le total des points des classements des deux équipiers sera revu.

Un tour d'individuel sera programmé soit à la place d'une journée de grand prix jeunes ou en complément.

Une réflexion est en cours au sujet de l'attribution des points et du nombre de classements acquis au cours du Grand Prix Jeunes.

Technique (bilan exposé par Yoann GUILLEMIN) :

Bilan positif avec entre autres les bons résultats de Léo ROZIER en N1

Alerte concernant le Grand Prix de détection où la participation est en baisse.

Cette saison il y a eu deux journées de Petits Pandas, à ce sujet il y a des personnes qui peuvent se porter volontaires pour apporter leur contribution c'était le cas cette saison de Maxime Montagne Du club de MONTCHANIN (a souligné André SEGUIN).

Yoann envisage de consacrer une journée sur chaque secteur de notre département (Chalonnais, Mâconnais etc.) de promotion du tennis de table du même type que la journée faite à Dijon dans le cadre du Mondial 2013. Le lieu doit être passager afin de toucher un maximum de participants.

Formations 2012-2013

Deux stages d'arbitre régional et un stage JA1 + Recyclages ont été organisés cette saison.

Reconduction pour 2013-2014 + souhait de voir des candidats pour un stage Ligue de JA2 qui aura lieu en Octobre 2013 à NEVERS.

Rappel :

L'AG de la ligue se tiendra à Pouilly en Auxois (Côte d'Or) le 14/09/2013.

Questions diverses :

Michel nous fait lecture de l'intention de Jacques BRULE de démissionner du Comité, suite à trois faits survenus au cours de la saison.

Après avoir pris connaissance des faits, et suite au vote des membres présents Jacques BRULE a été conforté à sa place et continuera sa mission (vote à l'unanimité).

AG du Comité du 27/09/2013 :

Michel DEGTIAR à ce jour n'a pas eu la confirmation du club du CTTC MACON concernant le lieu.

Championnat par équipes vétérans :

Après l'évocation par Jacques Argus du désir de l'éventuelle création d'un Championnat par équipes vétérans (en plus du titre individuel et du CNV), Jacques ARGUS a été chargé de faire le recensement auprès des clubs sur leur désir, sur la formule (équipe mixte, à deux à trois etc.)

Commande de matériel subventionné par le Conseil Général

Michel DEGTIAR explique le principe d'achat de tables pouvant être subventionné par le Conseil Général à hauteur de 30%, ces tables étant destinées aux clubs demandeurs avec participation financière.

Le devis demandé auprès de Wack Sport fait état d'un montant approximatif de 8000 €, l'avis du comité directeur étant requis pour la procédure de demande de subvention, la question est posée aux membres qui acceptent cet achat à l'unanimité.

La séance est levée à 23 heures, suivra le pot de l'amitié offert par Denis VERNICHON.

Le secrétaire de séance
Jacques ARGUS

Le Président du CD71 FFTT
Michel DEGTIAR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. DEGTIAR', written over a horizontal line.

PROJET DE TARIFICATION 2013/2014

POSTES	Tarifs 12/13	Tarifs 13/14	Augment.
<i>Cotisation emplois - services</i>	8.00 €	8.00 €	0.00 €
<i>Championnat Equ. Séniors D1 et D2 à 4 joueurs</i>	115.00 €	80.00 €	-35.00 €
<i>Championnat Equ Séniors D3 et D4 à 4 Joueurs</i>	115.00 €	80.00 €	-35.00 €
<i>Grand prix jeunes</i>	22.00 €	22.00 €	0.00 €
<i>Interclubs jeunes</i>	15.00 €	15.00 €	0.00 €
<i>Vétérans (Repas non compris)</i>	4.00 €	4.00 €	0.00 €
<i>Champ indiv jeunes de Saône et Loire</i>	4.00 €	4.00 €	0.00 €
<i>Finales par classements Saône et Loire</i>	4.00 €	4.00 €	0.00 €
<i>Tournoi de doubles Saône et Loire</i>	6.00 €	6.00 €	0.00 €
<i>Coupe nationale vétérans</i>	8.00 €	8.00 €	0.00 €
<i>Journée stage jeunes</i>	35.00 €	35.00 €	0.00 €
<i>Journée stage pour tous</i>	30.00 €	30.00 €	0.00 €
<i>Tarif kilométrique PROS</i>	0.27 €	0.27 €	0.00 €
<i>Tarif kilométrique Bénévoles</i>	0.27 €	0.27 €	0.00 €
<i>Frais repas</i>	15.00 €	15.00 €	0.00 €
<i>Journée de JA ou Capitanat</i>	16.00 €	16.00 €	0.00 €
<i>Mise a dispo ATD ou intervenant BE dans clubs/horaire</i>	31.00 €	31.00 €	0.00 €
Journée encadrement stage			
<i>Jeune entraineur et départ</i>	16.00 €	16.00 €	0.00 €
<i>Entraîneur régional et STAPS</i>	20.00 €	20.00 €	0.00 €
<i>Mise a dispo BE Pro (au club employeur)</i>	65.00 €	65.00 €	0.00 €
<i>Entraîneur fédéral</i>	25.00 €	25.00 €	0.00 €
<i>BE Bénévole</i>	30.00 €	30.00 €	0.00 €

CLASSEMENT PAR EQUIPES 2012-2013

POUR MISE EN POULE 1ère PHASE 2013-2014

1		UP CREUSOT-VAR	1	MAINTIEN	N2
2		JS OUROUX	1	MONTEE	N3
3		FC GUEUGNON	1	MONTEE	PNZ
4		UP CREUSOT-VARENNES	2	MONTEE	R1
5		JS OUROUX	2	MAINTIEN	R2
6		ST REMY T T	1	MAINTIEN	
7		CHAGNY T T	1	MAINTIEN	
8		CTTC MACON	1	MAINTIEN	
9		VAILLANTE AUTUN	1	MAINTIEN	
10		ATT LE BREUIL	1	MAINTIEN	
11		ST REMY TT	2	MONTEE	
12		CHALON TT	1	MONTEE	
13		TT HAUT MACONNAIS	1	MONTEE	
14		EPLR CHARNAY	1	MAINTIEN	
15		FC GUEUGNON	2	MAINTIEN	
16		JS OUROUX	3	MAINTIEN	
17		UP CREUSOT-VAR	3	MONTEE	
18		CHAGNY TT	2	MONTEE	
19		FC GUEUGNON	3	COMPENSATRICE	
20		ST REMY TT	3	COMPENSATRICE	
21		UP CREUSOT-VAR	4	COMPENSATRICE	
22		JS OUROUX	4	COMPENSATRICE	
23		JS OUROUX	5	COMPENSATRICE	
24		CHAGNY TT	3	COMPENSATRICE	
25	1	EPLR CHARNAY	2	MAINTIEN	D1
26	2	ST REMY TT	4	MAINTIEN	
27	3	V AUTUN	2	MAINTIEN	
28	4	V AUTUN	3	MAINTIEN	
29	5	ATT LE BREUIL	2	MAINTIEN	
30	6	MONTCHANINTT	1	MAINTIEN	
31	7	ASL CHATENOY	1	MONTEE	
32	8	TT SOMME LOIRE	1	MONTEE	
33	1	UP CREUSOT-VAR	5	DESCENTE	D2
34	2	TTH MACONNAIS	2	DESCENTE	
35	3	CHALON TT	2	DESCENTE	
36	4	TTC MONTCEAU	1	DESCENTE	
37	5	UP CREUSOT-VAR	6	MAINTIEN	
38	6	CHAGNY TT	4	MAINTIEN	
39	7	SAONE BRESSE	1	MAINTIEN	
40	8	BRESSE-PING	1	MAINTIEN	
41	9	ST VINCENT BRAGNY	1	MAINTIEN	
42	10	ST REMY TT	5	MAINTIEN	
43	11	JS OUROUX	6	MAINTIEN	
44	12	EPLR CHARNAY	3	MAINTIEN	
45	13	ATT LE BREUIL	3	MAINTIEN	
46	14	ATT LE BREUIL	4	MAINTIEN	
47	15	MONTCHANIN TT	2	MONTEE	
48	16	TTH MACONNAIS	3	MONTEE	
49	17	TT NOLAY PASS	1	MONTEE	
50	18	ASL CHATENOY	2	MONTEE	
51	19	UP CREUSOT-VAR	7	COMPENSATRICE	
52	20	ATT LE BREUIL	5	COMPENSATRICE	
53	21	V. AUTUN	4	COMPENSATRICE	
54	22	TTH MACONNAIS	4	COMPENSATRICE	
55	23	EPLR CHARNAY	4	COMPENSATRICE	
56	24	CHALON TT	3	COMPENSATRICE	
57	1	ST VINCENT-BRAGNY	2	MAINTIEN	
58	2	BRESSE-PING	2	MAINTIEN	
59	3	JS OUROUX	7	MAINTIEN	
60	4	CHALON TT	4	MAINTIEN	
61	5	UP CREUSOT-VAR	8	MAINTIEN	
62	6	UP CREUSOT-VAR	9	MAINTIEN	
63	7	TT SOMME-LOIRE	2	MAINTIEN	
64	8	CTTC MACON	2	MAINTIEN	
65	9	CHAGNY TT	5	MONTEE	
66	10	V AUTUN	5	MONTEE	

OBJECTIFS LICENCES TRADIS 2012-2013

	TRADI 11-12	TRADI 12-13	Avantage acquis
CTTC MACON	34	36	45.00 €
TT MONTCEAU	50	41	- €
FC GUEUGNON	30	23	- €
ASCLL CHALON	66	53	- €
ASL CHATENOY	28	35	60.00 €
TT CHAGNY	68	72	45.00 €
JG MONTCHANIN	39	32	- €
ST REMY TT	56	58	30.00 €
JS OUROUX	56	55	- €
V.AUTUN	53	44	- €
ATT LE BREUIL	51	35	- €
ST VT BRAGNY	31	42	60.00 €
EPLR CHARNAY	54	58	45.00 €
UP CREUS / VAREN	100	101	30.00 €
TTH MACONNAIS	36	41	60.00 €
TTAS SOMME LOIRE	16	17	45.00 €
SAONE et BRESSE	27	17	- €
BRESSE PING TT	22	11	60.00 €
TOTAL			480.00 €

Nota: ces sommes seront à déduire sur le bordereaux début de saison
voir ligne "Plan développement 2012-2013"

1. Composition des équipes.

1.1 Les équipes sont constituées de 4 joueurs.

Le placement des joueurs est libre dans la composition des équipes.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Par joueur on entend généralement joueur masculin ou joueuse.

1.2 Nombre de joueurs mutés dans une équipe

Sauf disposition particulière spécifique :

Une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un seul joueur muté en première phase.

Une équipe de 4 joueurs pourra comporter deux mutés en deuxième phase à condition que les mutations aient été enregistrées lors de la période normale.

1.3 Equipes complètes ou incomplètes

1.3.1

Les équipes D1 - D2 - D3 doivent être complètes, en cas contraire, voir Articles 1.3.2.

Les équipes de D4 sont autorisées à jouer à 3 joueurs une seule fois par phase sans pénalités.

Les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent se présenter en tenue dans l'aire de jeu à l'appel de leur nom. Dès que la rencontre est commencée :

- Un joueur absent **physiquement** à l'appel de son nom perd la partie qu'il devait jouer. **Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre s'il arrive en cours de rencontre est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat.**

- un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

1.3.2

Equipes D1 - D2 - D3 incomplète à moins de 4 joueurs entraîne (par phase):

À domicile et à l'extérieur, pour chaque phase

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
Avec amende selon barème en annexe 1.

Equipes D4 incomplètes à 3 joueurs entraîne:

Au-delà d'une seule fois par phase sans pénalités.

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
Avec amende selon barème en annexe 1.

1.3.3

Une équipe est considérée comme incomplète lorsqu'il manque un ou plusieurs noms sur la feuille de rencontre ou lorsqu'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre est effectivement absent à l'appel de toutes ses parties. En particulier, lorsqu'un joueur joue en étant brûlé ou non autorisé à figurer sur la feuille de rencontre, il n'est pas considéré comme absent.

1.3.4

La mauvaise composition d'une équipe complète entraîne la perte de la rencontre par pénalité (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).

1.3.5

Participation des féminines.

Les féminines sont autorisées à jouer en championnat départemental masculin dans toutes les divisions. Toutefois le nombre de féminines dans une équipe messieurs ne peut pas excéder la moitié du nombre de joueurs par équipe (c'est-à-dire pas plus de deux en départementales messieurs).

1.3.6

Les benjamins et benjamines souhaitant participer à des épreuves seniors doivent remplir les deux **conditions** suivantes :

- 1 - participer au critérium fédéral de Nationale 1 ;

2 - satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral.
Tous les autres benjamins et benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors.
Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

2 Désistement ou forfait

2.1

En cas de désistement d'une équipe après confirmation d'inscription et avant le début de la phase concernée, son droit d'inscription sera conservé par le comité CD71. Si le désistement intervient suffisamment tôt, la Commission Sportive Départementale peut procéder au remplacement de cette équipe, mais les mesures la concernant continueraient à être appliquées.

Conformément aux règlements fédéraux :

- une association ayant une équipe qui ne se réengage pas, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de la première phase ;
- une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases.

2.2

Le forfait simple entraîne une amende dont le montant figure en annexe 1 qui devra être réglée avant la journée de championnat suivante.

L'application de deux forfaits simples entraîne le forfait général de l'équipe avec toutes les conséquences attenantes pour cette équipe et pour les équipes de numéro supérieur, conformément au règlement fédéral.

2.3

En cas de forfait simple sur ses tables, l'équipe fautive rembourse les frais de déplacement à l'équipe visiteuse si celle-ci s'est réellement déplacée, sur la base du tarif en vigueur (voir annexe 1 tarifs et amendes) pour un ou deux véhicules aller et retour sur justificatif.

2.4

En cas de forfait simple sur les tables adverses, l'équipe fautive versera au CD71 une amende correspondant au montant du déplacement concerné, sur la base du tarif en vigueur (voir annexe 1 tarifs et amendes) pour un véhicule aller et retour.

3. Conditions de participation.

Pour que ses résultats puissent être pris en compte, un club doit remplir les conditions suivantes.

3.1

Il doit disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours, donc cadets, minimes, benjamins ou poussins) disputant jusqu'à son terme une épreuve par équipes jeunes de leur département ou le grand prix détection à concurrence d'un nombre indicatif de 48 parties pour l'ensemble des jeunes du club.

Chaque comité départemental doit permettre à ses clubs de respecter ceci en organisant une compétition spécifique par équipes ou individuelle leur permettant de respecter le nombre de 48 parties/club.

Compétitions concernées

Championnat jeune par équipes départemental ;

Challenge jeune individuel par club départemental ;

Grand prix détection : Départemental, interdépartemental, régional.

3.2

Il doit disposer d'un JA1 diplômé pouvant officier un minimum de 7 fois par saison. (obligation D1 et D2)

3.3

Les équipes des associations, pour être prises en compte dans les championnats départementaux masculins par équipes, doivent être à jour de leur réaffiliation à la date de leur inscription pour la 1^{re} phase, avoir réglé en même temps que leurs inscriptions (1^{re} et 2^e phase) les droits correspondants.

3.4

Les associations inscrivant une équipe aux championnats départementaux masculins par équipes acceptent tacitement l'application du présent règlement.

4. Brûlage des joueurs.

4.1

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro par la Commission Sportive Régionale. Ce numéro pourra être modifié en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

4.2 Le brûlage d'un joueur.

4.2.1

Au titre d'une même journée, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. L'échelon régional diffuse au début de la saison, un tableau de correspondance des différentes journées de chaque division.

4.2.2

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

4.2.3

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2ème journée **de la phase**, une équipe ne peut comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée **de la phase** dans une équipe de numéro inférieur.

4.2.4

Un joueur ayant disputé deux rencontres **d'une même phase** (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre) consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes. La qualification de tout joueur doit être reconsidérée après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

4.2.5

Chaque phase est découpée en un certain nombre de journées dépendant des calendriers nationaux, régionaux et départementaux.

4.2.6

Un tableau de correspondance, établi pour chaque phase par la Commission Sportive Régionale, figure à la fin de ce règlement.

4.2.7

Il n'y a pas de brûlage entre les championnats masculin et féminin.

Il n'y aucune correspondance des journées entre le championnat départemental masculin et le championnat régional féminin. Donc une joueuse peut jouer dans les deux championnats sans interférence. En revanche, les journées du championnat national et pré-national féminin sont mises en correspondance avec le championnat départemental et régional masculin ; donc une joueuse ne peut participer qu'à un de ces championnats pour une journée donnée (voir le tableau de correspondance des journées)

4.2.8

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes, ne peut plus jouer dans l'autre tant que les deux équipes sont dans la même poule.

4.2.9

Le brûlage est remis à zéro à la fin de la première phase.

4.3 Non participation à une rencontre de championnat.

4.3.1

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

4.3.2

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de cette phase de championnat dans une autre équipe de l'association.

4.3.3

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

5. Déroulement de la rencontre

5.1

Pour toutes les divisions pas d'arrêt au score acquis, les rencontres se jouent sur un total de 18 points.

5.2

La rencontre se joue sur 2 tables non affectées à un groupe, en utilisant la feuille de rencontre adéquate et en respectant l'ordre de déroulement des parties suivant AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - Double 2 - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY - BZ.

Dès qu'une table se libère, c'est la partie suivante à jouer de la feuille de rencontre qui doit y être lancée même s'il est nécessaire d'attendre la fin de la partie qui se joue sur l'autre table.

5.3

Arbitrage dans toutes les divisions: L'arbitrage sera obligatoirement partagé.

5.4

Les parties se jouent au meilleur des cinq manches.

6. Points rencontre et classements.

6.1

Pour toutes les divisions, l'équipe vainqueur d'une rencontre marque 3 points pour le classement dans sa poule. L'équipe perdante marque 1 point et en cas de score nul, les deux équipes marquent 2 points.

6.2 Classement des équipes à égalité dans une poule

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues ;

b) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus ;

c) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort;

d) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

6.3 Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes.

Les équipes classées au même rang dans des poules différentes sont départagées par la procédure suivante :

a) en faisant le quotient des points-rencontre par le nombre de rencontres ;

b) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-partie gagnés par les points-partie perdus ;

c) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues ;

d) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus dans les mêmes rencontres ;

e) si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.

7. L'administratif, le sportif, les sanctions

7.1

Amendes voir annexe 1 tarifs et amendes.

7.2 Le juge arbitre.

Il est chargé du suivi moral et sportif de la rencontre.

Il remplit soigneusement et complètement la feuille de rencontre.

Celle-ci pourra être informatisée en respectant les quatre exemplaires et le recto-verso de la première page.

Il fait appliquer les règlements en vigueur et interprète ceux qui doivent l'être.

Il remplit son rapport en apportant toute précision utile.

Le mauvais remplissage de feuille de rencontre, non application des règlements..., peut entraîner l'obligation de recyclage pour le JA concerné.

7.3

Heure des rencontres :

Les rencontres doivent se dérouler le SAMEDI à 18 h 00 à la date prévue au calendrier.

Une rencontre peut être exceptionnellement avancée en effectuant la demande, au moins 15 jours avant la date prévue, auprès de la Commission Sportive Départementale.

7.4

Le résultat de chaque rencontre devra être saisi sur le site FTTT ou du CD71 avant le Dimanche 13 heures, par le club premier recevant.

Les feuilles de rencontres pourront être envoyées par courriel conjointement à Jacques BRULE et au responsable du club adverse (sous condition de conserver les originaux) à : papydoc51@neuf.fr

Ou/et par courrier postal pour ceux utilisant les feuilles papier, impérativement au plus tard le mercredi suivant la rencontre à :

M. BRULE Jacques

7.5

Les feuilles de rencontres pourront pour ceux qui le désirent être saisies directement sur le site, après habilitation d'un responsable du club, toujours avec copie au club adverse.

8. Formules du championnat

8.1 Nombre de phases.

Le championnat comporte deux phases.

8.2 Première phase

8.2.1 Constitution des poules Messieurs.

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 3 poules de 8 équipes.

D3 : 4 poules de 6 équipes.

D4 : X poules de X équipes

8.2.2 Déroulement en D1.

À l'issue des sept rencontres de poule l'équipe classée première monte en Régionale 3.

L'équipe deuxième de poule peut monter en Régionale 3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée en R3 et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

8.2.3 Déroulement en D2.

À l'issue des sept rencontres de poule les équipes classées 1ère dans chacune des poules monte en D1.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure et des montées de la division inférieure.

8.2.4 Déroulement en D3.

À l'issue des cinq rencontres de poules les équipes classées 1ère dans chacune des poules montent en D2

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure, des montées de la division inférieure et des conséquences du passage de 4 poules de 6 équipes (1ère phase) à 3 poules de 8 équipes (2ème phase).

8.2.5 Déroulement en D4.

À l'issue de la première phase, les équipes classées premières dans chacune des poules montent en D3.

8.3 Deuxième phase.

8.3.1 Constitution des poules Messieurs.

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 3 poules de 8 équipes.

D3 : 3 poules de 8 équipes.

D4 : X poules de X équipes

8.3.2 D1.

À l'issue des sept rencontres de poule l'équipe classée première est championne de Saône et Loire et monte en Régionale 3.

L'équipe deuxième de poule peut monter en Régionale 3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée en R3 et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

8.3.3 D2.

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D1.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

8.3.4 D3.

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D2.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure, des montées de la division inférieure.

8.3.5 D4.

À l'issue des X rencontres de poules les équipes classées 1ère dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D3.

9. Constitution des poules

9.1 Première phase.

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la saison précédente, des demandes éventuelles des clubs et de la répartition géographique pour les divisions D3-D4.

9.2 Deuxième phase.

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la première phase, des demandes éventuelles des clubs, des déplacements effectués en 1ère phase (dans la mesure du possible) et de la répartition géographique pour la division D3-D4.

9.3 Nombre d'équipes d'une même division dans une même poule.

La composition sera faite pour respecter qu'il y ait au maximum 1 équipe de chaque association dans une poule. Dans tous les cas le nombre maximum d'équipes d'une association est de 2 par poule. Si la poule comprend deux équipes d'une même association, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

9.4 Placement des équipes dans les poules.

Les associations pouvant effectuer des demandes de couplages ou découplages de leurs équipes, la numérotation de chaque équipe dans les poules peut être modifiée par rapport à l'ordre établi à l'issue de la phase précédente. Ces demandes ne seront prises en compte que si elles sont réalisables et n'entravent pas la bonne constitution des poules.

10. Application du présent règlement

10.1

Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.

10.2

La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

10.3

Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Régionale.

10.4

Tout appel concernant une décision de la Commission Sportive Départementale doit être fait auprès du Président du Comité Départemental de Saône et Loire pour présentation au bureau chargé des appels ou au comité directeur si besoin.

10.5

Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu.

11. Disposition d'applications

11.1

Le présent règlement est établi en Juin 2013 pour application sur saison 2013-2014.

11.2

Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental de Saône et Loire et des décisions du Comité Directeur Départemental.

Jacques BRULE,

**Président de la Commission
Sportive Départementale**

Michel DEGTIAR,

Président du CD71 FFTT



Chalon sur Saône,
Le 6 Juin 2013.

ANNEXE 1

AMENDES 2013-2014

Résultats non saisi sur site FFTT en temps voulu	10 €
Forfait	20 €
Feuille de rencontre transmise en retard	10 €
Feuille mal remplie (par nombre d'erreurs)	04 €
Non présentation des licences (par joueur)	10 €
Joueur non licencié, match perdu 0 points	20 €

EQUIPES INCOMPLETES

D1 – D2 - D3

à 3 joueurs à domicile ou extérieur, match perdu 0 points 20 €

D4

à 3 joueurs au-delà d'une fois par phase, match perdu 0 point 20 €

VERIFICATION INSCRIPTIONS

	D1	D2	D3
CTTC MACON		1	1
TT MONTCEAU		1	1
FC GUEUGNON			1
ASCLL CHALON		2	2
ASL CHATENOY	1		1
CHAGNY TT		1	2
JG MONTCHANIN	1	1	1
ST REMY TT	1	1	
JS OUROUX		1	1
V.AUTUN	2	1	2
ATT LE BREUIL	1	3	
ST VT BRAGNY		1	2
EPLR CHARNAY	1	2	1
UP CREUS / VAREN		3	3
TTH MACONNAIS		3	2
TTAS SOMME LOIRE	1		1
SAONE et BRESSE		1	
BRESSE PING TT		1	2
NOLAY PASSION		1	1
TOTAL	8	24	24

D4
1
1
1
1
1
1
1
1
8

SOMMES dûes PAR LES CLUBS
COTISATION Siège et personnels
Sur NB Licences Traditionnelles saison 2012-2013

	TRADI 11-12	Sommes dûes
CTTC MACON	36	288.00 €
TT MONTCEAU	41	328.00 €
FC GUEUGNON	23	184.00 €
ASCLL CHALON	53	424.00 €
ASL CHATENOY	35	280.00 €
CHAGNY TT	72	576.00 €
JG MONTCHANIN	32	256.00 €
ST REMY TT	58	464.00 €
JS OUROUX	55	440.00 €
V.AUTUN	44	352.00 €
ATT LE BREUIL	35	280.00 €
ST VT BRAGNY	42	336.00 €
EPLR CHARNAY	58	464.00 €
UP CREUS / VAREN	101	808.00 €
TTH MACONNAIS	41	328.00 €
TTAS SOMME LOIRE	17	136.00 €
SAONE et BRESSE	17	136.00 €
BRESSE PING TT	43	344.00 €
TOTAL		6 264.00 €

Nota: ces sommes seront à reporter sur le bordereaux début de saison
voir ligne "cotisation siège et personnels 2012-2013"